

L'AGRONOMIE POUR PÉRENNISER LA CLÉTHODIME



**PENDANT
la récolte**

**Bien régler
et nettoyer la
moissonneuse-
batteuse**

- **Éviter la perte de grains :** 1 Q/ha génère un potentiel de 200 repousses / m² dans le colza.
- **Éviter la propagation** de graminées adventices.
- **Récolter en dernier** les parcelles sales et ne pas exporter leurs pailles
- **Ne pas incorporer de fumiers** venant de pailles infestées d'adventices.



**APRÈS
la récolte**

**Maitriser
le stock
semencier des
adventices**

- **Déchaumage systématique** des cultures
- **Éviter les TCS** dans les rotations courtes (2-3 ans).
- **Privilégier les faux-semis** pour favoriser la germination des adventices très présentes



**AU semis /
APRÈS semis**

**Labourer
avant de semer
notamment en
cas d'échec du
désherbage**

- **Alterner les cultures d'hiver** (en retardant leur semis) et les cultures de printemps.
- **Adapter la rotation culturale** en fonction de la pression d'adventices
- **Choisir des herbicides permettant l'alternance** des modes d'actions

LES BONNES PRATIQUES DE POSITIONNEMENT



UNE APPLICATION MAÎTRISÉE

Un pulvérisateur propre avant le remplissage et un volume de bouillie de 150 L/ha



DES GRAMINÉES AUX BONS STADES

Annuelles: 3 feuilles à 1 talle
Vivaces (dans les cultures autorisées) :
sur pousses de 10 à 15 cm



UN TRAITEMENT À LA BONNE DOSE

Appliquer la pleine dose autorisée/ha de chacune de nos spécialités AGF



UTILISER UNE HUILE INSCRITE SUR NOTRE LISTE POSITIVE



DES CONDITIONS METEO FAVORABLES

Températures entre 8 et 25°
et Hygrométrie > 75%
Absence de pluie 1-2 h après le traitement

ADJUVANTS

Liste des adjuvants recommandés par UPL avec SELECT®

Adjuvants utilisés seul ou en mélange	Composition Classement	Préconisation UPL*
ACTIROB® RADIAMIX® VEGESTAR® AMM 9400076 Novance MIX-IN® AMM 2060078 Jouffray Drillaud	Huile de colza estérifiée 842 g/l EC	1L/ha
ACTILANDES™TM COLIANDES® AMM 9700095 Action Pin	Huile pin 430 g/l + colza 286 g/l dérivés acides gras végétaux	1L/ha
ADENDA® OLIODYN® VEGE-UP® HERBI'UP® AMM 2140235 CCL	Esters méthyliques d'acides gras 831 g/l EC	1L/ha
ASTUSS® BELIZE® AMM 2160725 De Sangosse	Esters méthyliques d'huile de colza 601 g/l Alkyl alcool alkoxylate 142 g/l EC	1L/ha
Le mélange ADIGOR® ou OROK® AMM 2100141 DeSangosse +ACTIMUM AMM 2010272 Bayer	Huile de colza estérifiée 440 g/l + mouillant, agent miscibilité Sulfate d'ammoniaque 460 g/l	0,5L/ha + 0,5L/ha
Le mélange TRS2® ou DIFFUZ® AMM 2120180 SDP +PHYDEAL® ou PHYTOP AMM 2110014 SDP	Oléate d'éthyle de tournesol 600 g/l + co-formulants Polyoxyéthylène amine 270 g/l	0,5L/ha + 0,25L/ha

EXOSÉT® - AMM N°9400052 - 240 g/L de cléthodime - ® marque déposée Arysta LifeScience Corporation. Détenteur AMM Arysta LifeScience SAS - Distribués par UPL France - Tour Voltaire - 1 place des Degrés 92800 PUTEAUX - UPL France est titulaire de l'agrément phytosanitaire N°9200008.

COLZAMID® - Composition : 450 g/L soit (41,2% p/p) de Napropamide - AMM n° 8800603 - Détenteur Homologation : UPL France. ®Marque déposée UPL Europe Ltd
ADENDA® / OLIODYN® / VEGE-UP® / HERBI'UP® - AMM n° 2140235 - 831 g/L Huile de colza estérifiée - Détenteur de l'AMM et ® Marque déposée : Comptoir Commercial des Lubrifiants - P301 + P310 En cas d'ingestion, appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin P331 Ne pas faire vomir P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans une collecte agréée.
ASTUSS® / BELIZE® - AMM n° 2160725 - Alkyl alcool alkoxylate 142,4 g/L ; Esters méthylique d'acide gras 601,4 g/L - ® Marque déposée et Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S. - P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation, P280 Porter des gants de protection/ vêtement de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin, SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau - DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.10/12/2020 - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr
MIX IN® - AMM n° 2060078 - contient 842g/l d'huile de colza estérifiée -Formulation EC - Propriété Jouffray-Drillaud - Distribué par Jouffray-Drillaud 4, av de la CEE 86170 Cissé France - Exempt de classement.

ACTILANDES TM®, AMM n° 9700095. Composition : 430 g/l huile de pin + 286 g/l dérivés d'acides gras végétaux. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou consulter la fiche produit sur www.helioterpen.fr. ACTION PIN - ZI de Cazalieu - CS 60030 - 40260 CASTETS - Tél : 05 58 55 07 00 - www.action-pin.fr - Détenteur d'homologation : ACTION PIN. ACTILANDES TM® est une marque déposée d'ACTION PIN.

ACTIMUM® - AMM n°2010272 - 460 g/l sulfate d'ammonium - Détenteur d'homologation : Bayer SAS - Exempt de classement - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

ACTIROB®- RADIAMIX®- VEGESTAR® : AMM n°9400076 - 842 g/l huile de colza estérifiée - Détenteur d'homologation : Oleon N.V - ® Marque déposée NOVANCE- Exempt de classement
TRS2® : 600 g/L d'oléate d'éthyle de tournesol (63,5% P/P)Type de formulation : concentré émulsionnable (EC). Détenteur de l'AMM : SDP - N°AMM : 2120180.

AVADEX®480 - AMM n°8800161 - 480g/L de triallate - Détenteur de l'homologation et ®marque déposée Gowan Crop Protection Limited - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit.

DIFFUZ® : 600 g/L d'oléate d'éthyle de tournesol (63,5% P/P)Type de formulation : concentré émulsionnable (EC). Détenteur de l'AMM : SDP - N°AMM : 2120180.

PHYTOP® : 270 g/L (23,28% w/w) de polyoxyéthylène amine, avec co-formulants aux propriétés humectantes et acidifiantes.Type de formulation : concentré soluble (SL) N°AMM : 2110014. Détenteur de l'AMM : SDP - 02000 LAON.

PHYDEAL® : 270 g/L (23,28% w/w) de polyoxyéthylène amine, avec co-formulants aux propriétés humectantes et acidifiantes.Type de formulation : concentré soluble (SL) N°AMM : 2110014. Détenteur de l'AMM : SDP - 02000 LAON.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez : <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

CENTURION® 240 EC, EXOSÉT®, SELECT® - DANGER - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme - EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



COLZAMID® - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH208 : Contient (1,2-Benzisothiazolin-3-one). Peut produire une réaction allergique - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ASTUSS® / BELIZE® - Irritation oculaire (catégorie 2)

ATTENTION - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ADENDA® / OLIODYN® / VEGE-UP® / HERBI'UP® - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

ACTILANDES TM®

DANGER - ATTENTION - EUH208 : Contient du dipentène. Peut produire une réaction allergique - EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour l'homme et l'environnement - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H315 : Provoque une irritation cutanée.



AVADEX®480 - DANGER - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux - H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau



TRS2®-Dangers et conseils de prudence. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P273: Eviter le rejet dans l'environnement - P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte. EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

DIFFUZ®-Dangers et conseils de prudence. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P273: Eviter le rejet dans l'environnement - P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte. EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PHYTOP® - Dangers et conseils de prudence. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques - P260 : Ne pas respirer les brouillards. P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage - P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés - Rincer à l'eau/se doucher - P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer - P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte. EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



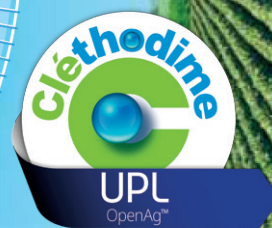
PHYDEAL® - Dangers et conseils de prudence. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques - P260 : Ne pas respirer les brouillards. P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage - P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés - Rincer à l'eau/se doucher. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer - P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte. EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

SELECT®

240G/L CLÉTHODIME



HERBICIDE

CHANGER VOTRE VISION DU DÉSHERBAGE

- Le plus large spectre contre les graminées annuelles et repousses de céréales
- La référence des antigraminées foliaires du marché pour contrôler toutes les graminées en post-émergence.
- Très efficace sur raygrass, vulpins, brômes, repousses de céréales et paturins annuels.
- Levier pour contrôler les populations résistantes (vulpins, ray-grass, digitale)

UPL France - Tour Voltaire - 2ème étage - 1 place des Degrés - 92800 PUTEAUX
Tél. : 01 46 35 92 00 - e-mail : contact.uplfrance@upl-ltd.com - fr.uplonline.com

En savoir plus sur :

www.upl-ltd.com/fr



SELECT®

SELECT® est un anti-graminées foliaire strict contenant 240g/l de cléthodime. Sa formulation garantit une pénétration rapide du produit et assure une efficacité maximale.

PRÉSENTATION

A.M.M. : 9400052
Composition : 240g/L cléthodime
Famille chimique : Cyclohexanediones (Dimes)
Groupe HRAC : A
Formulation : Concentré Emulsionnable
Mode d'action : Foliaire et Systémique

SON MODE D'ACTION

La cléthodime est absorbée par les feuilles des graminées, puis migre par systémie dans la plante pour s'accumuler dans les zones de croissance des organes aériens et souterrains de la graminée. Elle agit uniquement en post-émergence des graminées adventices annuelles ou vivaces.

SELECT® présente un large champ d'activités sur repousses de céréales, graminées annuelles et graminées vivaces. Selon les espèces et les conditions de croissance, l'efficacité du produit est optimale 30 à 50 jours après application. SELECT® est sélectif des cultures de dicotylédones.

Les très nombreux essais réalisés depuis 15 ans par UPL ou par les principaux instituts techniques ont démontré le spectre d'efficacité de la cléthodime et conforté sa notoriété. L'utilisation de SELECT® est incontournable dans la rotation pour contrôler notamment les populations résistantes de digitaire, ray-grass, vulpin.

SPECTRE D'EFFICACITÉ DE LA CLÉTHODIME

ADVENTICES ANNUELLES	
Agrostis jouet du vent	●
Bromes	●
Digitaire sanguine	●
Folle-avoine	●
Panic pied de coq	●
Panic faux-millet	●
Pâturin annuel	●
Phalaris	●
Ray-grass (annuel)	●
Repousses de céréales (blé et orge)	●●
Sétaire verte	●
Sétaire glauque	●
Vulpie	●
Vulpin	●

ADVENTICES VIVACES	
Avoine à chapelet	●●
Agrostis stolonifère	●●
Chiendent pied de poule	●●
Chiendent rampant	●●
Houlque molle	●
Pâturin commun	●●
Ray-grass (pérenne)	●
Sorgho d'Alep	●

ECHELLE D'EFFICACITÉ	
Très bonne Efficacité > 95%	●
Bonne 85% à 94%	●
Moyenne 70% à 84%	●
Insuffisante < 70%	●

POSITIONNEMENT GÉNÉRAL

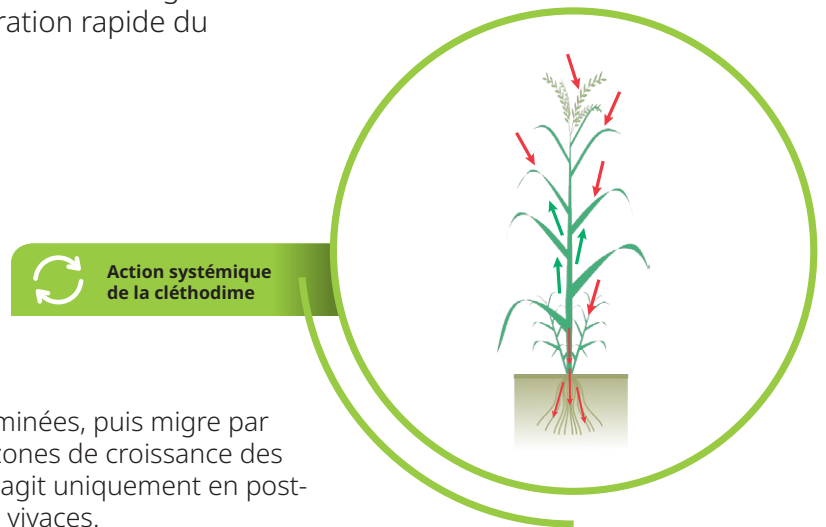
Appliquer SELECT® avec 1L/ha d'huile végétale recommandée par UPL en post émergence des graminées adventices avant que celles-ci ne soient recouvertes éventuellement par la culture, aux stades optimaux suivants :

- Graminées annuelles : à partir du stade 3 feuilles jusqu'au stade 1 talle.
- Graminées vivaces dans les cultures autorisées : sur pousses de 10 à 15 cm de hauteur afin d'avoir une surface foliaire suffisante.

Le traitement n'agit que sur les adventices présentes au moment du désherbage. Une seule application est autorisée par culture et par an sur la parcelle.

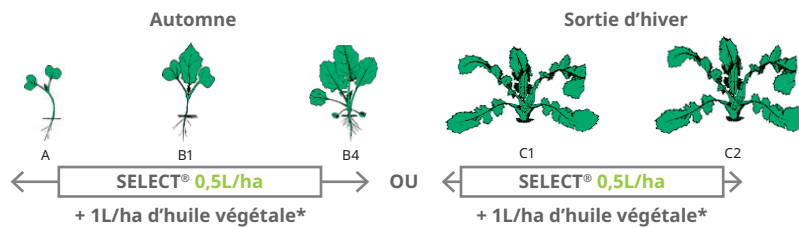
RECOMMANDATIONS

- SELECT® est une spécialité antigaminée foliaire nécessitant l'ajout d'1L/ha d'huile végétale
*Se référer à la liste d'huiles recommandées par UPL.
- Volume d'eau : minimum 150 L / ha.
- Utiliser des buses adaptées au volume d'eau choisi et éviter les buses anti-dérive qui n'assurent pas les meilleures efficacités des AGF.
- Température comprise entre 8° et 25°C.
- Hygrométrie : au moins égale à 75 %.
- Absence de vent.
- Appliquer SELECT® sur des graminées adventices en végétation poussante.
- En cas de fortes infestations de graminées, l'ajout d'un sulfate d'ammonium peut permettre d'optimiser l'efficacité.
- Réimplantation immédiate de toute culture de dicotylédones.
- Semis d'une culture de graminées possible en respectant un délai d'un mois notamment en absence de labour.



COLZA

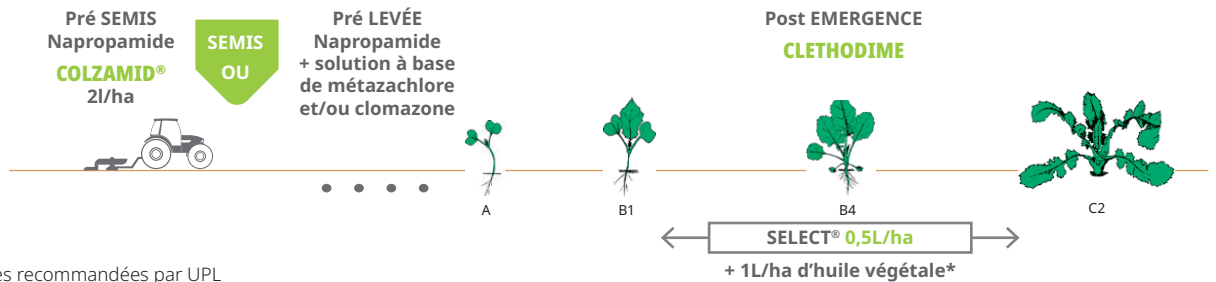
CAS GÉNÉRAL



* Se référer à la liste d'huiles recommandées par UPL

FORTES INFESTATIONS DE GRAMINÉES

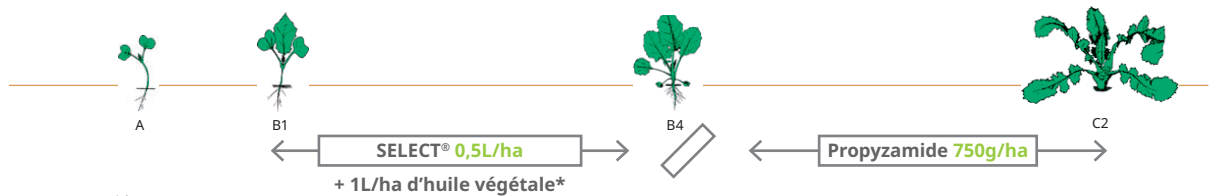
PROGRAMME 1



* Se référer à la liste d'huiles recommandées par UPL

FORTES INFESTATIONS DE GRAMINÉES

PROGRAMME 2



* Se référer à la liste d'huiles recommandées par UPL

POSITIONNEMENTS

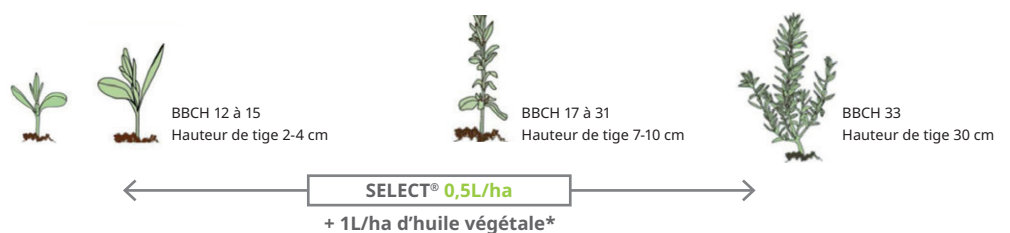
- En cas de fortes infestations de graminées, l'ajout d'un sulfate d'ammonium peut permettre d'optimiser l'efficacité
- A l'automne, appliquer la cléthodime à partir du stade 3 feuilles à début tallage
- En sortie d'hiver, à la reprise de végétation des graminées adventices et jusqu'au stade C2 du colza

RECOMMANDATIONS

- Veiller au bon état sanitaire de la culture au moment de l'application
- SELECT® peut être positionné en mélange (solution Picloram / Halauxifen methyl) ou en programme (solution napropamide ou propyzamide) afin d'alterner l'utilisation de modes d'actions pour une meilleure gestion de l'apparition de résistances

LIN

CAS GÉNÉRAL annuelles et vivaces

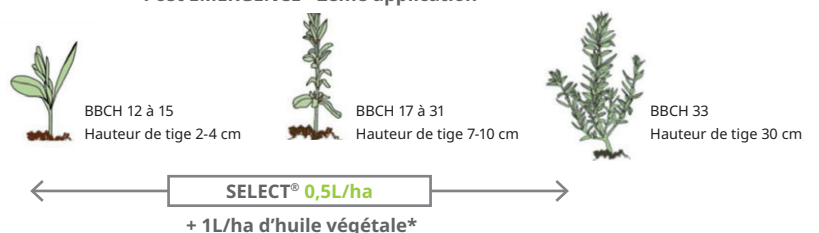


FORTES INFESTATIONS DE GRAMINÉES

Pré SEMIS - 1ère application
AG RACINAIRE
3 L/ha AVADEX® 480
 puis incorporation superficielle
 3 à 6 cm dans les 2 heures

SEMIS

Post EMERGENCE - 2ème application



* Se référer à la liste d'huiles recommandées par UPL

POSITIONNEMENT

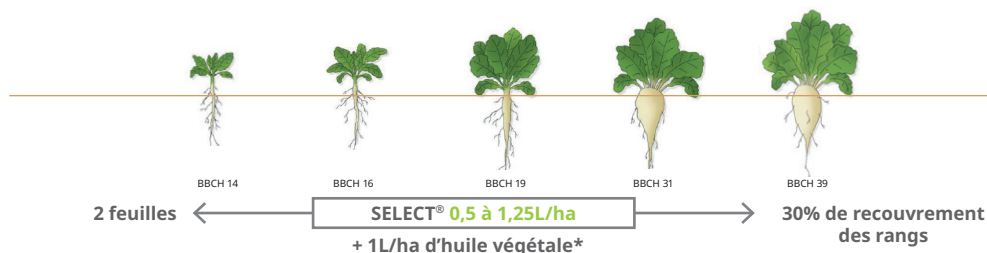
- Positionnement uniquement à partir de 3 cm de hauteur de tige jusqu'au stade 20 cm
- 0,5L/ha sur graminées annuelles
- En cas de fortes infestations de graminées, l'ajout d'un sulfate d'ammonium peut permettre d'optimiser l'efficacité.

RECOMMANDATIONS

- Aucun mélange avec un autre produit phytosanitaire ou anti-carenciel
- 8 jours d'intervalle minimum avec une autre application d'un herbicide
- Veiller au bon état sanitaire de la culture au moment de l'application

BETTERAVES (INDUSTRIELLES, FOURRAGÈRES & POTAGÈRES)

CAS GÉNÉRAL annuelles et vivaces



FORTES INFESTATIONS DE GRAMINÉES



* Se référer à la liste d'huiles recommandées par UPL

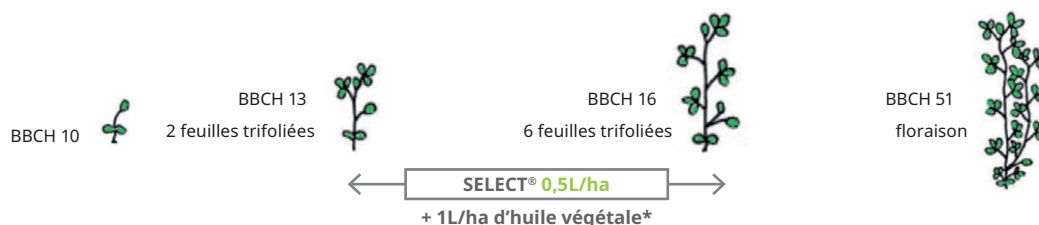
POSITIONNEMENT

- Positionnement jusqu'au stade recouvrement de l'inter-rang
- Positionnement jusqu'à BBCH33 (30% de couverture de rangs)
- De 0,5L/ha à 1,25L/ha sur toutes graminées (annuelles et vivaces)

RECOMMANDATIONS

- Traitement précoce possible en cas de repiquage des graminées
- 6 jours minimum après un anti-dicotylédone ou 48 h avant
- Ne pas mélanger ces produits avec d'autres herbicides (notamment la métamitronne)

LUZERNE



* Se référer à la liste d'huiles recommandées par UPL

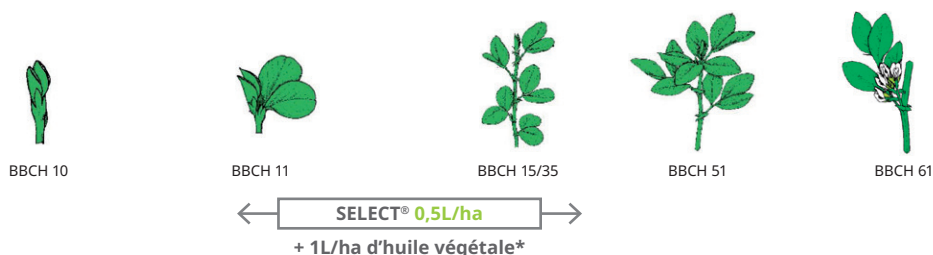
POSITIONNEMENT

- Application à partir du stade 1-2 feuilles trifoliées et jusqu'au stade 9 feuilles trifoliées
- 0,5L/ha sur graminées annuelles

RECOMMANDATIONS

- Sur luzerne semée en terre nue d'été, de fin juillet au début d'octobre
- Au printemps sur les luzernes porte-graines

FÉVEROLE DE PRINTEMPS



* Se référer à la liste d'huiles recommandées par UPL

POSITIONNEMENT

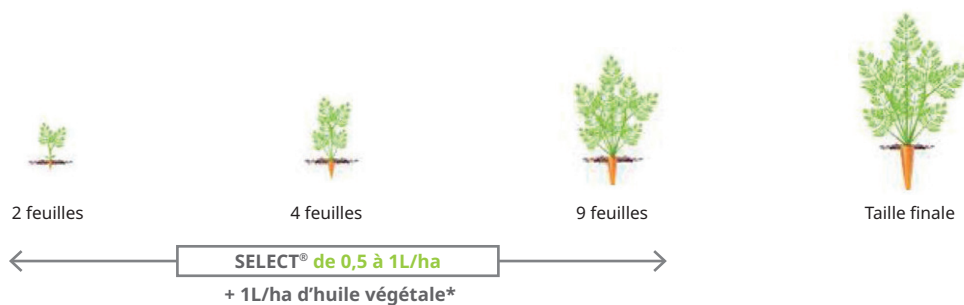
- Positionnement de 2 paires de feuilles jusqu'au stade 9 entre nœuds visibles
- 0,5L/ha sur graminées annuelles

RECOMMANDATIONS

- Traiter le stade boutons floraux formés mais enveloppés
- Si traitement par temps froid, possibilité de jaunissement de la culture sans incidence sur rendement



CAROTTE



* Se référer à la liste d'huiles recommandées par UPL

POSITIONNEMENT

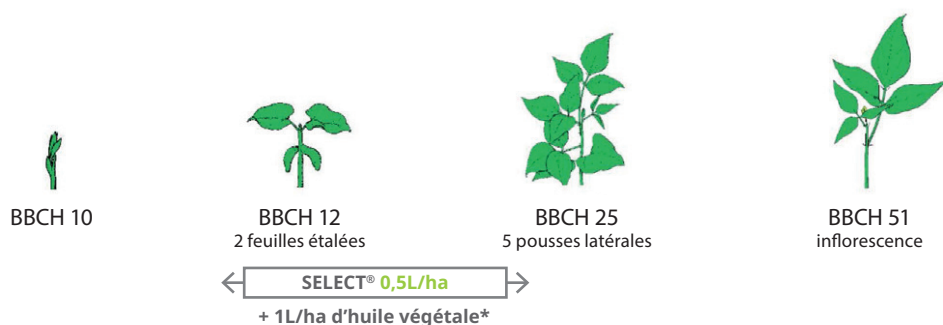
- Positionnement entre le stade 2 feuilles et le stade racines, tiges ou tubercules ont atteint 50% de leur taille finale
- De 0,5L/ha à 1L/ha sur toutes graminées (annuelles et vivaces)

RECOMMANDATIONS

- Aucun mélange avec un autre produit phytosanitaire ou anti-carentiel
- 5 jours d'intervalle minimum avec une autre application d'un herbicide



HARICOTS ET POIS NON-ÉCOSSÉS FRAIS



* Se référer à la liste d'huiles recommandées par UPL

POSITIONNEMENT

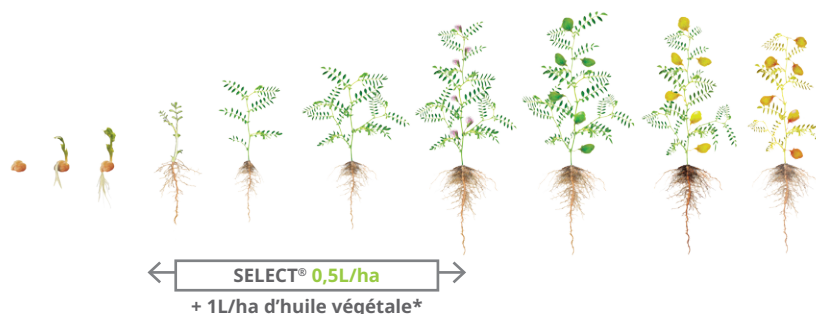
- Positionnement entre le stade 2 feuilles sont étalées (une paire de feuilles est étalée) et 9 ou davantage de feuilles étalées (2 feuilles simples et 7 ou davantage de feuilles trifoliolées)

RECOMMANDATIONS

- Aucun mélange avec un autre produit phytosanitaire ou anti-carentiel



POIS CHICHE



* Se référer à la liste d'huiles recommandées par UPL

POSITIONNEMENT

- Positionnement entre le stade 2 feuilles (BBCH12) et le stade BBCH 39

RECOMMANDATIONS

- Aucun mélange avec un autre produit phytosanitaire ou anti-carentiel

USAGES ET DOSES







USAGE HOMOLOGUÉ SUR CULTURE DE RÉFÉRENCE	CULTURES RATTACHÉES ET AUTORISÉES	DOSES HOMOLOGUÉES (L/ha)	STADE D'APPLICATION	DAR (jours)	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS	ZNT AQUATIQUE (M)	ZNT PLANTES NON CIBLES
Betteraves industrielles et fourragères* Désherbage	Betteraves industrielles et fourragères	1,25	BBCH 12-33	60	1 tous les 2 ans	5	20m
Betterave potagère* Désherbage	Betterave Potagère	1,25	BBCH 12-33	60	1 tous les 2 ans	5	20m
Carotte* Désherbage	Carotte, céleri-rave, panais, persil à grosse racine, Raifort, topinambour, scorsonère	1	BBCH 12-45	40	1 tous les 2 ans	5	20m
Choux pommés* Désherbage	Choux pommés	0,5	BBCH 12-41	28	1 tous les 2 ans	5	20m
Crucifères oléagineuses* Désherbage	Colza, cameline, lin oléagineux et textile, moutarde, navette, chanvre, bourrache, sésame	0,5	BBCH 12-32	F	1 tous les 2 ans	5	20m
Fines herbes* Désherbage	Ciboulette, céleri, persil, sauge, romarin, fenouil, basilic, laurier, estragon	0,5	BBCH 16	60	1	5	20m
Graines protéagineuses* Désherbage	Pois protéagineux de printemps, pois fourrager de printemps, féveroles de printemps	0,5	BBCH 12-39	60	1	5	20m
Haricots et pois non écosés frais* Désherbage	Haricots et pois non écosés frais	0,5	BBCH 12-19	30	1	5	20m
Légumineuses fourragères* Désherbage	Luzerne, trèfle, vesce, sainfoin et lotier	0,5	BBCH 12-19	40	1	5	20m
Légumineuses potagères* Désherbage	Fèves sèches, haricots secs, pois secs, pois chiche	0,5	BBCH 12-39	60	1	5	20m
Pavot* Désherbage	oëillette, onagre, ricin, sésame, courge, bourrache, carthame, chènevis	0,5	BBCH 19-29	90	1	5	20m
Porte graines * Désherbage	Betteraves potagères, industrielles et fourragères, légumineuses fourragères et potagères, haricot et pois non écosés frais, carotte, choux pommés, lavande, lavandin						cf culture de référence (alimentaire)
Porte graines * Désherbage	Artichaut	1	BBCH 12-51	/	1 tous les 2 ans	5	20m
Porte graines * Désherbage	Haricot écosés frais	1	BBCH 12-19	/	1	5	20m
Porte graines * Désherbage	Pois écosés frais	1	BBCH 12-39	/	1	5	20m
Porte graine - graminées fourragères et à gazons* désherbage	Fétuque rouge et ovine	0,5	BBCH 25 1er octobre	/	1 tous les 2 ans	5	20m
PPAMC* Désherbage	Lavande, lavandin	0,5	/	/	1	5	20m
Tabac* Désherbage	Tabac	1	BBCH 12-19	60	1	5	20m

* Ajouter 1L/ha d'huile végétale


CONDITIONNEMENT : 1L et 5L

BONNES PRATIQUES PHYTOPHARMACEUTIQUES 10 GESTES RESPONSABLES ET PROFESSIONNELS




AVANT L'APPLICATION

-  **STOCKER** les produits phytopharmaceutiques dans un local spécifique, signalisé, fermé à clef et aéré/ventilé. Les classer et les identifier selon leur profil de risque.
-  **Bien lire** l'étiquette avant toute utilisation : usages autorisés, précautions d'emploi (zone non traitée, délai de rentrée, délai avant récolte).
-  **Choisir** ses équipements de protection individuels (gants, lunettes, masque, bottes, tablier, combinaison) en tenant compte de chaque situation de travail (produit, exposition...).
-  **Maintenir** le bon état du matériel d'application : vérification à chaque utilisation, réglage régulier et contrôle tous les 5 ans par un organisme habilité.
-  **Sécuriser** le remplissage : se placer à distance des points d'eau, avoir un dispositif anti-retour, surveiller en continu les opérations.
-  Rincer 3 fois les bidons au cours du remplissage et verser les eaux de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Égoutter complètement les emballages.

PENDANT L'APPLICATION

-  **Éviter** la dérive de pulvérisation : respect strict des zones non traitées en bord de cours d'eau, vent maximum de 3 Beaufort (19 km/h), buses à limitation de dérive et pulvérisateur bien réglé.

APRÈS L'APPLICATION

-  **Diluer** au champ le fond de cuve avec un volume d'eau claire équivalent à 5 fois le fond de cuve et l'appliquer sur la parcelle traitée. Renouveler 3 fois l'opération. Traiter les effluents résiduels par un dispositif reconnu par le Ministère de l'environnement.
-  **Nettoyer** les EPI en fin de traitement, se laver les mains et prendre une douche. Stocker les EPI usagés en vue de leur élimination.
-  **Recycler** les emballages vides égouttés, dans le cadre des campagnes de collecte Adivalor.



UPL France est titulaire de l'agrément phytosanitaire N°9200008 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Homologation : N°9400052. Détenteur d'AMM : UPL Europe Ltd - Composition : 240 g/L de Cléthodime - Formulation : concentrée émulsionnable. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>